

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste.	24 fr. » c.
Six mois. —	10 » —	13 »
Trois mois. —	5 25 —	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin.	Express.
9 — 02 — —	Omnibus-Mixte.
1 — 52 — —	soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — —	Express.
7 — 18 — —	Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin.	Mixte.
8 — 25 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
11 — 54 — —	Omnibus-Mixte.
5 — 57 — —	soir, Omnibus.
10 — 34 — —	Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	30 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

La séance du 4 mai, à la Chambre des communes a répondu à ce que la curiosité publique attendait d'elle. Les deux adversaires, M. Disraeli et M. Gladstone, se sont mesurés dans un duel oratoire, où le chef du cabinet anglais ne paraît pas avoir eu le dessus.

M. Disraeli a annoncé qu'il avait donné sa démission; que la reine ne l'avait pas acceptée; qu'il renonçait à s'opposer aux autres propositions de M. Gladstone et qu'il avait l'intention d'en appeler au pays dans de nouvelles élections pendant l'automne prochain.

M. Gladstone, de son côté, n'a pas accepté le désistement du président du cabinet; il a insisté pour que la Chambre votât sur ses résolutions, il a contesté à M. Disraeli le droit de dissoudre la Chambre, en présence de deux défaites successives qui ne lui laissaient aucun doute sur l'impossibilité pour le cabinet qu'il préside de rester aux affaires.

Le sentiment qui a semblé prévaloir dans la Chambre était un étonnement mêlé de regret, de voir M. Disraeli persister à garder le pouvoir.

La suite de la discussion a été renvoyée à jeudi.

Nous recevons des lettres de Rome, dit le *Courrier français*. On parle de graves questions qui auraient éclaté entre le gouvernement du pape et la légation de Prusse à Rome. La police papaline aurait tenté de pénétrer dans le palais

Cassarelli, résidence du représentant du roi Guillaume.

Le cardinal Antonelli accuserait le diplomate prussien de complicité avec les quelques libéraux qui sont encore à Rome.

On lit dans le Times :

La guerre ou la paix, telle est l'alternative dans laquelle s'agite perpétuellement l'opinion publique sur le continent. Hier, 12,000 soldats prussiens ont été renvoyés dans leurs foyers avec un congé illimité. On dit même que l'on doit accorder d'autres congés au commencement du mois d'août, dans de plus grandes proportions. « Ces réductions, dit un journal officiel de Berlin, ne sont pas considérables, mais elles témoignent de la confiance du gouvernement dans le maintien de la paix. »

Le roi de Prusse a exprimé la même confiance dans le maintien de ses relations amicales avec les nations voisines, dans le discours qu'il a prononcé lundi dernier à l'ouverture du Parlement douanier, où figuraient tous les représentants de toute l'Allemagne.

Le Zollverein, a-t-il dit, établira l'identité des intérêts matériels dans toute la patrie allemande. Il unira tous les Etats de l'Allemagne pour la protection de leurs intérêts communs; sur cette unité de but repose non-seulement la sécurité de l'Allemagne, mais encore la tranquillité de l'Europe.

Voilà ce qu'a fait la Prusse.

« Et la France? Il n'y a que quelques jours à peine, le *Constitutionnel*, écrivant d'après une haute inspiration, faisait une suggestion, presque sous forme de défi, par laquelle il invitait les autres nations, au nom de la France,

à donner les premiers gages d'une politique pacifique: « Que ceux qui désirent le désarmement, disait ce journal, nous en donnent l'exemple. »

La Prusse a relevé le gant et pris la France au mot. La Prusse, moins désireuse d'attaquer, moins inquiète pour sa défense, moins épuisée par un développement de forces exagéré, moins dépourvue de moyens, donne une preuve manifeste de sa bonne volonté. Il se peut que cette première démonstration n'ait pas beaucoup d'effet; elle peut ne pas provoquer la réciprocité et ne mener à aucun résultat immédiat; mais enfin c'est un premier pas; c'est, à tout prendre, ce premier pas qui est le seul qui coûte. Que va faire la France? On nous dit qu'elle presse ses armements avec une activité fiévreuse...

L'alternative de la guerre et du désarmement s'est posée immédiatement après Sadowa.

Ce jour là même, l'Empereur des Français, dans les termes les moins équivoques, déclara qu'il ne ferait pas la guerre. Mais on supposait que cette résolution avait été provoquée par les représentations des maréchaux que, dans la condition où était alors la France, il ne pouvait pas être question de la guerre.

La guerre, disait-on, était ajournée, mais non pas évitée. La loi sur l'armée française était un avertissement pour ne pas dire un défi. Il était certain que l'épée de la France serait tirée quand elle serait convenablement trempée et aiguisée.

Aujourd'hui les préparatifs du ministère de la guerre sont considérés comme complètement achevés... Mais la France n'a aucune

chance de surpasser la Prusse par le nombre, à moins d'adopter le système d'enrôlement qui permet à la Prusse de combiner la plus grande puissance militaire avec la plus petite somme possible de sacrifices pécuniaires et avec le moins de dérangement possible dans son économie sociale. Or, le plan primitif au moyen duquel l'Empereur Napoléon III avait espéré introduire en France le système prussien a succombé devant les objections techniques de ses maréchaux et la répugnance trop visible du pays.

Le peuple français ne veut aucunement entendre parler d'une conscription générale, impartiale, inexorable. Les maréchaux n'auraient pas consenti à réduire le service à la moitié de son ancienne durée. La France ne saurait en conséquence avoir proportionnellement autant de soldats que la Prusse, à moins que « l'impôt du sang » ne soit rendu en France deux fois plus lourd qu'en Prusse.

Malgré tous les changements effectués ou essayés dans l'armée française depuis deux ans, les proportions de cette armée avec l'armée prussienne n'ont pas été sensiblement altérées, et ses chances de succès dans le cas de guerre ne sont pas aujourd'hui plus grandes qu'elles ne l'étaient alors...

Depuis les deux dernières années, ni les prétextes de guerre ni les occasions n'ont manqué à la France, pas plus que le désir; elle n'a seulement pas pu se décider. Les chances n'ont pas été et ne sont pas suffisamment de son côté, et les grandes guerres ne se font pas (excepté en Abyssinie) par simple point d'honneur, par jalousie ou par ressentiment, et sans peser suffisamment les pertes et les

FEUILLETON.

2

LE FROTTEUR DE LOUIS XV,

NOUVELLE HISTORIQUE,

Par M. E.-M. de LYDEN.

(Suite.)

II.

Le lendemain au point du jour, toute la maison Boucheman était debout, s'appêtant à se rendre à la foire.

La boutique d'affiquets de Mme Boucheman était admirablement placée: elle était la première de la seconde rangée en face l'entrée principale, ce qui la mettait en vue de toute la foule.

Pour voisins, la marchande avait un parfumeur, un gantier, un bijoutier, un éventailiste et un marchand d'objets venant de la Chine.

Cet entourage était très favorable aux intérêts de Mme Boucheman, car ces boutiques, autant par la nature des objets exposés que par la renommée acquise aux maisons, attiraient l'élite des acheteurs.

En habiles marchands, tendeurs de lacs, les maîtres

et maîtresses de ces magasins avaient tous de charmantes fillettes pour demoiselles de boutique; aussi quelle armée de galantins! jeunes et vieux, riches et pauvres, nobles et vilains se pressaient sur ce point. Quels feux roulants d'oeillades assassines, de propos incendiaires, de compliments, de provocations, de soupirs. Nos belles, du reste, se défendaient fort bien, elles n'étaient pas filles de Paris pour rien, et, tout en ménageant les intérêts du maître, savaient tenir tête à l'ennemi... devant le public du moins.

Au portrait que nous avons esquissé d'Antoinette on comprendra qu'elle devait être le point de mire de bien des attaques passionnées; mais tous les godelureaux perdaient leur temps.

Sous la marque de gaieté juvénile qu'elle prenait au comptoir pour attirer le chaland, la jeune fille cachait un fond solide de vertu, une âme délicate et une énergie peu commune; d'un mot, d'un geste, d'un regard elle savait tenir à distance ceux qui oubliaient qu'elle n'avait ni père, ni mère pour la faire respecter; sa réputation de sagesse était solidement et justement établie, aussi l'avait-on surnommée, sur le champ-de-foire, où elle venait depuis plusieurs années, Mlle *Perle-Blanche* et plus familièrement *la Perle*.

De plus, comme on savait qu'elle était fiancée au beau Louis Laurent, peu endurant et fort robuste, nul

commis ne se fût permis de lui dire plus haut que son nom, selon l'expression consacrée.

Donc le lendemain dès l'aurore, le personnel Boucheman fermant la boutique de la rue Buci, à côté du passage de la Treille, se dirigea en toute hâte vers le champ-de-foire.

La maison Boucheman se composait de cinq créatures: Mme Boucheman, maîtresse du lieu, bonne femme au fond, mais marchande avant tout, veuve de feu Hector Boucheman, un assez mauvais mari qu'elle ne regrettait que tout juste, pour ne pas passer pour une mauvaise femme.

Antoinette Belean, notre fillette, à laquelle on obéissait avec plus d'empressement qu'à la patronne elle-même.

Barnabé, garçon de magasin, recueilli par charité à la sollicitation d'Antoinette, pauvre diable boiteux, bossu, contrefait, qui n'avait jamais connu que la souffrance pendant les trente années qui avaient précédé son entrée chez Mme Boucheman et qui depuis — de cela près de quatre ans — se trouvait en paradis.

Marianne Têtu, servante depuis trente-deux ans chez Mme Boucheman, vieille fille hypocrite, mauvaise, jalouse et aussi contrefaite au moral que Barnabé l'était au physique.

Marianne, cela va de soi, détestait Antoinette et

exérait Barnabé qui le lui rendait avec usure.

Enfin Bonbourru, gros chien fort laid, toujours grondant après les étrangers, montrant souvent les crocs à Marianne, mais souple, obéissant, caressant auprès de Barnabé dont il partageait la chambre et auprès d'Antoinette qu'il suivait partout comme un vrai garde-du-corps.

Mme Boucheman marchait en tête, en vrai général d'armée, tenant à la main son bâton de commandement, la demi-aune de bois de chêne. Venait ensuite Antoinette, portant un léger carton de dentelles, de rubans, etc.

A sa droite, mais un peu en arrière, Barnabé, chargé d'une lourde caisse.

A sa gauche, Bonbourru, dont le poil hérissé frémissait le cotillon de sa jeune maîtresse, s'arrêtant si elle s'arrêtait, pressant sa marche si elle pressait la sienne.

Puis enfin Marianne, poussant devant elle et en rechignant une brouette contenant des paquets plus embarrassants que lourds.

La vieille fille n'avait pas choisi cette place sans raison. D'ordinaire elle marchait toujours côte à côte avec sa maîtresse, affectant de prendre le pas sur Barnabé; mais, cette fois, elle s'était tenue à l'écart. Tout en marchant elle regardait à droite et à gauche comme si elle eût attendu quelqu'un. En effet, au moment où

gains. Il n'est pas du tout facile de prouver qu'en ce moment il est pour la France plus opportun de faire la guerre qu'il y a deux ans. Tout ce que l'on pouvait dire de son défaut de ressources, il y a deux ans, ne pouvait s'entendre que des moyens d'attaque; pour la défense, elle a été de tout temps suffisamment prête.

S'il n'en avait pas été autrement, si la terreur de son nom n'avait pas suffisamment gardé sa frontière, ses préparatifs mêmes auraient tourné contre elle, car toute augmentation projetée de ses forces devait naturellement paraître une menace, et ses voisins menacés, alarmés par ces mouvements, auraient voulu les devancer; ou, tout en laissant la France donner le signal, ils se seraient efforcés de garder sur elle les avantages qu'ils étaient censés avoir obtenus. Si véritablement la France avait permis à d'autres nations de la laisser en arrière, nous ne voyons pas ce qu'elle a fait ou ce qu'elle peut faire pour recouvrer le terrain perdu. Avec le taux ruineux de ses dépenses, chaque jour doit lui ôter quelque chose du nerf de la guerre.

Non, nous disons: Pas de guerre! Mais s'il n'y a pas de guerre, pourquoi pas le désarmement? Un désarmement (graduel et partiel ou général et simultané) est-il possible en Europe? Nous disons que, possible ou non, il est nécessaire.

Les nations ne peuvent pas beaucoup plus longtemps encore porter la peine de la folie de leurs chefs. Aucune volonté absolue ne peut résister à la baisse des fonds publics, à l'abandon des ateliers, à la désertion des champs. Des millions ne peuvent pas se transformer en machines à faire des conscrits, ni des pays entiers en casernes: du moins cela ne peut se faire de sang froid.

Il y a peu de sacrifices que les hommes ne soient pas disposés à accomplir au milieu des passions de la véritable guerre. On a quelquefois défini la guerre « l'état naturel de l'homme. » Mais ce qui est contre nature, c'est cette paix armée, la paix du second Empire, qui gaspille plus d'hommes et d'argent presque que les campagnes du premier Empire. Il est bon que la responsabilité se fasse sentir là où elle se trouve réellement. « Quand la France est satisfaite, avons nous appris à dire avec l'Empereur Napoléon, le monde est tranquille. » Il ne peut donc y avoir de guerre en Europe si la France ne la crée pas elle-même. Il appartient à l'Empereur Napoléon de parler, et de parler clairement, dans un langage qui ne se prête pas à plus d'une interprétation...

Nous avons annoncé, il y a plusieurs jours, les difficultés qui s'étaient élevées entre le gouvernement français et le bey de Tunis, au sujet des questions financières qui intéressent nos nationaux.

Le bey de Tunis, jusqu'à présent, n'a pas

donné satisfaction aux réclamations qui lui sont faites; mais on sait que le gouvernement français est parfaitement d'accord avec les autres puissances européennes intéressées dans ce débat, et comme il est fermement résolu à obtenir du gouvernement tunisien l'exécution complète de ses engagements, on peut attendre avec confiance l'issue de cette affaire.

On lit dans le *Moniteur universel* du soir :

Par des dépêches postérieures parvenues d'Osaka (Japon), l'amiral ministre de la marine a reçu des nouvelles qui vont jusqu'au 11 mars :

« Les autorités japonaises déléguées du mikado se sont rendues à bord de la frégate la *Vénus*, le lendemain de l'attentat; elles venaient rendre les corps qui avaient été recueillis dans la rade. Elles exprimèrent au commandant les profonds regrets de leur gouvernement et reconnurent que l'attentat était d'autant moins justifié que nos marins n'avaient donné aucun prétexte à la lâche agression dont ils avaient été l'objet.

« Les corps ont été ensevelis à Kobé. Le ministre de France et les ministres étrangers, les commandants, les officiers, des détachements armés de marins de tous les bâtiments français et étrangers présents sur rade, et des compagnies de troupes japonaises envoyées par le gouvernement ont rendu les honneurs funèbres aux victimes que nous avons à regretter.

« En ce moment, d'ailleurs, approchent du Japon les navires de guerre qui ont reçu ordre de s'y porter de nos diverses stations. »

Pour les articles non signés : P. GODER.

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* publie un très-intéressant et très-remarquable rapport adressé à l'Empereur par M. le gouverneur général de l'Algérie sur l'application du sénatus-consulte du 22 avril 1863, à la division et à la classification des propriétés arabes.

Ce rapport n'est pas seulement important par les résultats qu'il constate; c'est une forte étude des conditions où se trouve placée la propriété indigène et des moyens par lesquels on peut hâter le rapprochement et la fusion des intérêts européens et arabes.

La publication de ce rapport coïncide avec celle d'un document du plus haut intérêt, qui est le tableau de la situation des établissements français en Algérie pendant les années 1865 et 1866.

— A l'occasion de la première communion du Prince Impérial, l'Impératrice a décidé qu'une allocation de 50 fr. sera donnée aux enfants pauvres, nés le 16 mars, qui vont faire leur première communion.

maltresses qui pénétraient dans le préau. On appelait ainsi l'emplacement du marché.

Quant à Barnabé il était arrêté, assis sur une grosse pierre, de l'autre côté de la rue faisant face au passage. Le garçon de magasin, sans doute fatigué, reprenait haleine. Ainsi pensa la traîtresse avec d'autant plus de raison que son regard avait plongé dans la rue avant que le chevalier ne l'abordât et qu'elle n'avait rien vu.

La vérité était que Barnabé, masqué par une avance en bois, n'avait pu être découvert du passage, mais qu'il n'avait rien perdu des faits et gestes de la servante.

Depuis longtemps le perspicace bossu flairait une trahison. A différentes reprises il avait cru surprendre des regards d'intelligence entre Marianne et le chevalier de Bellac, le poursuivant d'Antoinette, et il se défiait trop de la vieille servante pour ne pas la surveiller.

Le hasard avait fait qu'il avait soudain reconnu le séducteur mal dissimulé dans sa cachette, et la présence de cet homme dans ce lieu et à cette heure matinale, lui avait donné à penser. Pour avoir le cœur net de ses soupçons, il s'était rapidement dissimulé derrière un ais à claire-voie et de là avait pu tout voir, sinon tout entendre.

— Ah! coquine, murmura-t-il entre ses dents, tu as compté sans Barnabé.

— On lit dans la *Patrie* :

Il résulte de renseignements reçus au ministère de la guerre que la grande majorité des compagnies de francs-tireurs vient d'accepter les conditions de la loi militaire du 1^{er} février 1868 et les règlements qui en sont les conséquences.

Les populations qui ont adhéré les premières à ce système sont celles des départements de la Meurthe, de la Moselle, du Haut Rhin, du Bas-Rhin, de la Meuse, des Ardennes.

L'organisation des compagnies de francs-tireurs destinées, en cas de besoin, à la défense du territoire, n'empêche pas l'existence des sociétés civiles de tir qui ont un but différent.

— On annonce la construction, par ordre du ministre de la guerre français, de chaloupes canonnières dites en *éventail*, presque portatives, et construites spécialement en vue du passage des fleuves.

— L'administration vient de faire adresser aux préfetures et sous-préfetures le 61^e volume des brevets d'invention pris en conformité de la loi de 1844.

61 volumes de brevets! — et quels *in-folio*! il y a de tout dans les inventions inscrites, depuis les tabatières à musique jusqu'à la *question romaine* et les gilets en *feutre-paille*.

— Nous lisons dans le *Mémorial de la Loire* :

« On n'est pas sans inquiétude à Saint-Etienne sur le sort d'un de nos compatriotes, M. Bourgaud, qui se trouvait au service de feu S. M. le négus d'Abyssinie.

« Les circonstances dans lesquelles M. Bourgaud a dû fixer en Abyssinie sa résidence sont assez curieuses.

« Armurier de son état, M. Bourgaud, il y a quelque dix ans, se rendit dans les Etats de Théodoros pour essayer d'y faire le commerce des armes. Il y pénétra facilement; mais l'exemple des prisonniers anglais prouve surabondamment qu'il était plus aisé d'entrer sur le territoire abyssinien que d'en sortir. M. Bourgaud en fit personnellement l'expérience. Théodoros, à qui il fut présenté, lui fit le plus aimable accueil, le reçut dans son palais, l'admit à sa table; mais lorsque notre compatriote fit mine de vouloir retourner dans son pays, Théodoros, qui l'appelait tendrement: « mon fils » lui déclara net qu'il lui avait voué une affection trop vive pour se séparer de lui, et qu'il n'eût à faire aucune tentative de fuite, sous peine de la payer de sa vie.

« Le négus, qui guerroyait beaucoup contre ses turbulents vassaux, était sans doute enchanté d'avoir sous la main un homme dont les connaissances spéciales pouvaient lui être fort utiles pour l'armement de ses troupes.

« Il nomma M. Bourgaud grand-maître de son artillerie; on dit même qu'il le fit prince du sang.

« M. Bourgaud était depuis trois ans en Abyssinie,

Il ne fit rien voir cependant de sa découverte et rechargeant sa caisse sur son épaule, il reprit son chemin.

Cependant la foire était ouverte. D'heure en heure arrivaient les curieux et les chalands et l'affluence était déjà grande quand, vers la troisième heure du jour, un grand bruit, un grand mouvement se produisirent dans les rues voisines et alla toujours croissant.

Selon les prévisions de la veille, le roi et la favorite venaient à la foire. La reine s'était abstenue.

On pense si grande était la rumeur et si marchands et marchandes étaient affairés.

Les exempts, les soldats de la maréchaussée, les gardes bousculaient les curieux pour laisser un passage libre à Sa Majesté qui, après être descendue de carrosse et donnant le bras à la marquise de Pompadour, se dirigeait à pas lents vers l'allée centrale.

A la suite du roi venaient quelques seigneurs conviés à cette partie et quelques belles dames qui ne dédaignaient pas de faire là des emplettes pour leur toilette.

Soit hasard, soit dessein prémédité, le roi s'arrêta devant la boutique de Mme Boucheman. Au premier rang, rose comme une cerise qui achève de mûrir, se tenait Antoinette, les yeux grands ouverts pour mieux voir.

(La suite au prochain numéro.)

sinie, lorsque sa femme, ayant perdu tout espoir de le voir revenir, se décida à aller le retrouver avec ses enfants. Théodoros les reçut à merveille; mais défense leur fut faite, à eux aussi, de regagner le territoire européen.

« M. Bourgaud correspondait assez fréquemment avec ses parents et amis de Saint-Etienne; mais il recommandait avec instance qu'on ne mit rien dans les lettres à lui adressées qui pût exciter les irritables susceptibilités de son terrible ami.

« Il faut espérer qu'il était, lui et les siens au nombre des soixante Européens qui, le samedi-saint, ont été, sur l'ordre du négus lui-même, conduits au camp anglais. »

— Nous trouvons dans un journal anglais la naïve annonce qui suit :

« Aux confiseurs. A vendre, à bon marché, plusieurs quintaux de pelures d'oranges. Le vendeur, possédant la concession du balayage des théâtres et autres lieux d'amusement de la métropole, est en mesure de traiter aux conditions les plus avantageuses. »

Espérons que ce négociant d'une nouvelle espèce fait subir à sa marchandise plus d'un lavage avant de la livrer.

Et penser que c'est peut-être là le fond des matières premières du curaçao que l'on boit à Londres.

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en les informant d'une combinaison fort ingénieuse, créée par une importante librairie de Paris, qui permet d'acquérir les meilleurs et les plus grands ouvrages de bibliothèques en payant mensuellement l'intérêt légal du montant de l'acquisition. C'est une sorte de crédit organisé pour le développement de l'intelligence par la connaissance des chefs d'œuvre de l'esprit. Nous félicitons les auteurs de cette heureuse pensée; et nous donnerons successivement des extraits du catalogue qui embrasse à la fois l'universalité de la littérature, des sciences et des arts. (197)

Chronique Locale et de l'Ouest.

On nous adresse l'article suivant que nous nous empressons de publier :

DE LA BOUCHERIE.

La question des subsistances est toujours une question intéressante, et le temps de cherté dans lequel nous vivons y prête encore son intérêt d'actualité tout particulier.

Dans un article communiqué, l'*Echo saumurois* du 16 avril s'est occupé de la boucherie au point de vue de notre localité. L'argumentation de l'auteur de cet écrit, en avançant qu'à Poitiers on vend la viande à 50 centimes, quand à Saumur elle se vend 75, repose sur un fait inexact, erroné, qui doit provenir de renseignements faux, ou pour le moins insuffisants.

Il est probable qu'à Poitiers on vend de la viande à 50 centimes; mais il en est de même tous les jours à Saumur et dans sa banlieue. Il ne faut pas perdre de vue que, dans un même animal, tous les morceaux sont loin d'être également estimés et recherchés; si bien que, dans la pratique, il s'établit des catégories de valeurs, et par là même de prix divers, qui de 75 c. descendent à 50 c. et au-dessous, car il y a des livraisons à 42 c.

Il est vrai de dire qu'une partie de la population saumuroise ne s'alimentant et ne voulant s'alimenter que des plus fins morceaux, ne connaît absolument que le prix de 75 c.; mais, en y réfléchissant un peu, elle doit comprendre, et sans difficulté, que tous les morceaux dont elle ne veut pas, doivent se débiter à des prix inférieurs, en proportion de leur valeur; et, si l'on veut rechercher le prix moyen de la viande à Saumur, on pourrait l'établir entre 60 et 65 c.

Ce prix est-il trop élevé? — Ceux qui voudront bien se renseigner tant soit peu sur le commerce du bétail, apprendront que, depuis quelques années, cette marchandise a

Mme Boucheman tournait l'angle du passage de la Treille, un cavalier, caché sous un portail, se montra et fit signe à Marianne de s'arrêter.

Celle-ci jeta un regard rapide autour d'elle pour s'assurer que personne ne la voyait; Barnabé disparaissait derrière le mur du passage, et, se fût-elle retournée, Mme Boucheman n'eût pas vu ce qui se passait.

Tranquille sur ce point, Marianne suspendit sa marche. L'homme alla vers elle et lui remit une lettre.

— Surtout, lui dit-il, qu'elle la trouve ce soir dans sa chambre. Es-tu sûre que tu pourras la glisser sans être vue.

— Ah! je voudrais être aussi sûre de vous livrer la pécore ou de vous introduire dans sa chambre... Mais patience... ça viendra.

— Je l'espère... sers-moi fidèlement surtout, car si je paye bien, je punis de même.

— Fiez-vous à ma haine, monsieur le chevalier, et à mon intérêt.

Ce disant elle tendit la main. L'homme y mit une bourse et disparut.

Marianne se hâta de reprendre sa marche en pressant le pas pour regagner les deux minutes qu'elle venait de perdre, ce qui fut bientôt fait.

Comme elle sortait à son tour du passage, elle aperçut devant elle et à une distance de trente pas ses deux

considérablement augmenté et que malheureusement elle tend toujours à la hausse, et comme les prix d'achat régissent nécessairement les prix de vente, on ne peut être surpris de voir l'augmentation surgir; ce serait le contraire qui pourrait étonner.

A défaut de fréquentation des marchés, à défaut de mercuriale locale, on peut consulter celle de la Villette: c'est la boussole qui dirige nos localités, différence faite des transports, et l'on pourra s'édifier. En voilà une, c'est la première qui me tombe sous la main; ce serait inutile de choisir, car elles se ressemblent toutes avec des variantes insignifiantes:

La Villette, 16 avril 1868.

Bœufs, 1 ^{re} qualité	1 fr. 58 le kil.	2 ^e 1.46	3 ^e 1.35.
Vaches,	— 1 36	— 1.26	1.16.
Veaux,	— 2 04	— 1.90	1.88.
Moutons,	— 1 70	— 1.60	1.50.

Qu'on mêle les prix des différentes espèces de viande, des moindres qualités si l'on veut, et l'on verra si on peut en tirer un prix de 50 c. et même un qui soit au-dessous de 1 f. 20 à 1 f. 50, prix moyen de Saumur.

Il est vrai que certaine nature de viande, comme le tableau ci-dessus en rend compte, pourrait être vendue au-dessous, mais il faudrait alors que l'autre fût vendue plus cher; retenus par l'habitude, il a été jusqu'à présent impossible de ranger les consommateurs à cette règle. Ce serait pourtant justice, et ça mettrait fin à certaines petites spéculations qui consistent à prendre chez son boucher la viande la plus chère, dont la vente constitue pour lui une véritable perte, et à se fournir à l'étal de bouchers de hasard, celle actuellement moins chère, formant leur unique assortiment et qu'ils peuvent par conséquent donner à prix réduit.

Je ferais un grand oubli, si je ne mentionnais pas ici ce qu'on nomme en terme de boucherie, les *abats*: c'est une valeur qui a de l'importance, j'en conviens; mais en face d'elle se creuse le chapitre des pertes et frais généraux qui sont tellement multipliés et écrasants, qu'elle est insuffisante à les combler.

Pour approvisionner sa boutique, tous les jours que Dieu donne sont presque occupés par le boucher à courir à travers la campagne, dans les foires et les marchés, et l'on peut assurer qu'une existence qui se passe hors de sa maison et de cette manière peut, pour un certain chiffre, figurer au compte des frais généraux; qu'on y ajoute encore les chevaux et voitures, dont l'emploi est absolument nécessaire.

Un boucher de campagne, après avoir acheté sa marchandise, la ramène chez lui, et sans autre frais la livre au débit; mais en ville il est loin d'en être ainsi:

D'abord se rencontre l'octroi avec ses frais, dont on comprendra l'importance en sachant que certains bouchers en paient pour 12 à 15,000 fr. par an. Je sais que c'est un impôt, remboursable (quand il se rembourse) sur le consommateur, — de son opportunité, je n'en dis mot; — mais, impôt ou non, pour le boucher c'est tout un, ce sont des frais qui viennent augmenter le prix de sa marchandise.

Ensuite viennent les frais d'abattoir qui sont, eux, la représentation d'un loyer et d'un loyer cher, car il en est qui en paient pour 15

à 1,800 fr. par an, ce qu'on aurait pour 50 fr. si l'on était libre. Des locataires à 1,500 fr. sont encore assez rares à Saumur, ils sont ordinairement choyés par leurs propriétaires; tandis que les bouchers n'ont pu obtenir une malheureuse auge pour abreuver leurs bestiaux, une remise pour serrer momentanément leurs charrettes, et la permission d'utiliser parfois, au besoin, certaines parties de l'Abattoir qui sont inoccupées. Ces faits peuvent même être signalés à l'administration, si jusqu'à présent elle n'a pas été suffisamment prévenue.

Mais ce n'est pas tout que ces droits, dont est chargée toute viande avant d'arriver au débit; c'est encore le règlement de l'Abattoir qui, s'il est obséquieux et tracassier, est dispendieux et plus qu'on ne pense. Ainsi, il est des bouchers qui, seuls avec leurs femmes, pourraient faire leur métier dans certains cas pressants, en se couchant un peu plus tard ou se levant un peu plus tôt; mais l'Abattoir a des heures réglementaires, et le boucher, obligé de courir aux achats dans la journée, pourrait certaines fois n'avoir pas le temps de faire son travail, et doit nécessairement avoir un ouvrier pour abattre et préparer ses animaux; l'augmentation de personnel, sensible dans l'exemple que je viens de citer, se retrouve dans tous les établissements de boucherie, et un personnel dont on ne peut surveiller les travaux, remarque bonne à noter encore!

Tous les jours des animaux arrivent après l'heure, il faut les faire séjourner dans les auberges avec des passe-debout qui se multiplient inutilement. Dépenses que tout cela!

Les bœufs qu'on laisse jeûner pour ne pas payer au prix de 3 fr. 96 à l'octroi les matériaux dont leur pause est garnie, sont encore obligés de séjourner à l'auberge. On n'a pu trouver à l'Abattoir un réduit à cet effet; d'ailleurs, l'article 12 du règlement s'y oppose; dépense encore!

Puis, qu'on voie au règlement toutes les obligations ordonnées, toutes les interdictions faites; et quand on pense que ce sont des jeunes gens, des ouvriers qui doivent s'y soumettre, on ne sera plus étonné du nombre de procès auxquels les bouchers ont à répondre, et qui est loin de diminuer le budget de leurs dépenses, et assurément leurs procès déjà si nombreux le seraient plus encore si le directeur voulait se servir de toutes les armes que le règlement met à sa disposition.

Il est une mesure à l'Abattoir qui attaque le commerce de la boucherie au cœur même de son exercice: c'est le monopole. Il n'est pas loisible à un boucher de Saumur de faire entrer chez lui un filet de bœuf dont l'animal ne vient pas de l'Abattoir. De sorte que s'il a été impossible de décider une pratique à bien vouloir accepter un autre morceau, le boucher qui veut et doit faire son métier à tout prix et malgré tout, est dans l'obligation de se procurer l'objet demandé. Il ne le trouvera certes pas en ville, et le voilà en contravention, suivie quelquefois d'un procès, parce qu'il faut que force reste au règlement; mais en face de ce principe il en est un autrement puissant, c'est que chaque artisan doit faire son métier, sa subsistance est à ce prix.

J'arrive au chapitre des pertes.

En premier lieu, figurent les mauvaises créances, genre de pertes commun à tous les commerces, ainsi que les longs crédits; pourtant il y a une différence à leur détriment, car dans la boucherie tous les achats se font au comptant.

Mais il est des pertes qui sont spéciales à ce genre d'industrie.

Ainsi, un boucher achètera un animal parfaitement sain en apparence, reconnu tel par le directeur, et à l'abat on reconnaîtra des lésions qui le feront envoyer à la voierie.

En été, il arrive de ces temps chauds et humides où la viande se corrompt en quelques heures, et l'on est encore obligé de l'expédier à la voierie. Je ne veux pas mettre cette perte là en entier sur le compte de l'Abattoir; mais en obligeant d'abattre la veille des animaux pour être débités le lendemain, le régime de l'Abattoir a quelquefois été la raison de cette perte.

En résumé, le haut prix des bestiaux, les frais de toute espèce qui entourent le commerce de la boucherie, doivent rendre compte du prix actuel de la viande, et je puis avancer qu'il faut encore assez d'adresse, de diligence et de soin pour pouvoir la débiter aujourd'hui au prix moyen de 1 fr. 20 à 1 fr. 30 le kilog., fût-elle de 2^e et 3^e qualité. Qu'on se renseigne bien, et l'on reconnaîtra qu'à Saumur le prix n'est pas plus élevé qu'ailleurs, qu'il ne procure point aux bouchers un gain aussi exagéré et impossible qu'on a voulu le faire entendre. La cherté de la marchandise, les frais dont on la grève sont les raisons immédiates du prix actuel, et derrière elles le renchérissement de toutes choses, la généralisation de la viande dans l'alimentation, et peut-être pour le moment la terrible épidémie qui a sévi en Angleterre, en Belgique et en Allemagne. P. P.

AVIS.

Le Maire d'Allonnes a l'honneur d'informer le public que l'assemblée qui se tient à Allonnes, à l'occasion de l'anniversaire de l'installation de la compagnie des sapeurs-pompiers, est fixée cette année comme les années précédentes au 3^e dimanche, 17 mai.

Cette fête, où les jeux et les divertissements ne feront pas défaut, est aussi utilisée pour la location des domestiques.

INDEMNITÉ AUX OBLIGATIONS MEXICAINES.

MM. les porteurs de titres sont invités à prendre communication d'une pétition ouverte dans leur intérêt et déposée chez MM. V. Lambert et fils, banquiers à Saumur.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le parti unitaire, qui s'est glissé dans le Parlement douanier et veut faire dégénérer en assemblée politique une assemblée exclusivement économique, se trouve en face de l'opposition des députés de la Bavière et du Wurtemberg qui, au nom de leur patrie, déclarent solennellement qu'ils ne veulent pas être absorbés par la Confédération du Nord.

Voici en quels termes les dépêches qui nous parviennent font connaître les résolutions des députés du Sud et des autres fractions du Parlement douanier.

Berlin, 5 mai. — Le bruit court qu'un comité de cinq membres de la fraction des députés de l'Allemagne du Sud, a formulé des réserves aux termes desquelles la fraction des députés de l'Allemagne du Sud se montrerait décidée à quitter le Parlement si la discussion devait porter sur une Adresse traitant de questions autres que celles de douane et d'impôts.

Une seconde fraction des députés de l'Allemagne du Sud, composée des membres du centre gauche de la Chambre des députés de Bavière, et ayant à sa tête M. Fenstler, a résolu de repousser l'Adresse par un ordre du jour motivé, dont voici le texte:

« Considérant que la réorganisation du Zollverein sur la base du traité douanier, par le concours des représentants du peuple allemand appelés à élaborer en commun les dispositions législatives, offre pour l'avenir un gage du développement continu des institutions nationales et une garantie de l'emploi efficace et satisfaisant de toutes les forces de l'Etat unies ensemble;

» Considérant que cette coopération unanime des membres du Parlement douanier est le moyen le plus sûr d'atteindre le but désiré;

» La Chambre passe à l'ordre du jour sur le projet d'Adresse. »

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

BULLETIN FINANCIER.

La baisse de la rente en liquidation a été une surprise pour la Bourse, qui n'a pas été moins surprise de voir ensuite le marché se raffermir et plusieurs valeurs monter, entre autres l'Italien.

La discussion de la loi sur l'emprunt ne commencera, c'est certain, que la seconde quinzaine du mois; on ne doit donc attendre l'ouverture de la souscription que vers la fin de juin au plus tôt.

Les cours de compensation ont été établis de la manière suivante:

Banque, 3,190, Comptoir d'escompte 670, Foncier 1,460, Mobilier 237.50, Société générale 535, Banque des Pays-Bas 510, Foncier autrichien 675, Mobilier espagnol 315.

Est 552.50, Lyon 937.50, Midi 572.50, Nord, 1,185, Orléans 865, Ouest 555, Autrichiens 567.50, Lombards 373.75.

Gaz 1,465, Immobilière 91.25, Transatlantiques 377.50, Suez 355, Extérieure espagnole 38, Intérieure 32 3/4, Italien 48.50, Turc 35.25.

Les obligations de chemins de fer sont à peu près aux mêmes cours; celles des Lits militaires se tiennent fermement de 531.50 à 532.50, coupon détaché le 1^{er} mai qu'elles vont regagner promptement. Celles des Gaz, de la Compagnie Centrale particulièrement sont bien tenues; ces dernières ont déjà fait un pas en avant sur les cours de la semaine dernière qui étaient de 255 à 260. Je ne cesserai de recommander cette valeur aux capitaux de l'épargne, qu'elle n'ait atteint les environs de son prix de remboursement, 300 fr.

Les Mexicaines sont invariables au cours de 130 à 131.50, d'où, jusqu'à présent, elles ne paraissent pas devoir sortir. — L. Gérard.

BOURSE DU 5 MAI.

3 p. 0/0 hausse 17 cent. — Fermé à 69 50.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 99 50.

BOURSE DU 6 MAI.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 69 30.

4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 99 55.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Très-agréablement bâtie sur les bords de la Vienne et à l'abri des inondations.

Cette campagne, située près Candes, commune de Saint Germain (Indre-et-Loire), consiste en: cuisine, salle à manger, salon, chambres à coucher; écurie, remise, cour, jardin, terrasse, le tout d'une superficie de 60 ares;

Belle route, beau pays de chasse, pêche; — prix modéré.

S'adresser à M^r DUMOUSTIER, notaire à Ligné (Indre-et-Loire). (198)

Administration des Domaines.

VENTE

DE PAPIERS.

Le mercredi 13 mai 1868, à une heure après midi, dans la cour de M. LAPORTE, entrepreneur des tabacs, rue des Payens, n^o 8, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de 958 kilog. de vieux papiers hors de service, provenant de l'administration des contributions indirectes.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Le Receveur des Domaines, PARISOT.

CAPITAUX A PLACER

A 5 pour 0/0

Sur biens ruraux et maisons dans le vieux Paris. — Fractions d'au moins 10,000 fr.

M. Pinget, ancien notaire, 11, rue Montyon, PARIS, de midi à 4 heures. (172)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

Située rue Courcouronnes, n^o 6, à Saumur.

S'adresser à M. MORICET, LÉON, négociant, sur les Ponts. (149)

A VENDRE

DEUX CHEVAUX

Pouvant s'atteler à la voiture comme au manège.

S'adresser à M. GRANRY, marchand de cuirs. (177)

A LOUER

Présentement, SECOND ETAGE, comprenant sept pièces, rue Beaurepaire.

S'adresser à M. MONNEREAU, négociant. (200)

LE BANDAGE A REGULATEUR

pour la guérison des hernies et descentes ne se trouve qu'à Paris, chez l'inventeur, HENRI BIONDETTI qui vient

d'être honoré de sa 15^e médaille à l'Exposition universelle de 1867. Élégance, légèreté et solidité. La vie est assurée par la parfaite contention de la hernie. Ce bandage est du prix de 15 francs pour un seul côté, et le bandage à RÉGULATEUR, pour la guérison, est à des prix modérés. On peut sans aucun déplacement se procurer un de ces bandages; il suffit pour cela d'indiquer: le contour du corps, le côté atteint, le volume à peu près de la hernie, les occupations journalières, et joindre un bon sur la poste du prix de l'appareil que l'on désire. — Nouveaux suspensoirs, bas élastiques et ceintures. Seule maison, HENRI BIONDETTI, Paris, rue Vivienne, 48, près du Boulevard.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre,

Maison connue depuis sa fondation pour vendre le meilleur marché de

MAISON DE GROS ET DÉTAIL,

Rue Beaudrière,

ANGERS.

SAUMUR.

MAISON D'ACHATS,

Rue Neuve - St - Eustache,

PARIS.

GRAND CHOIX

DE CHALES, SOIERIES POUR MARIAGES.

L'activité de nos affaires, depuis le commencement de la saison, nous a forcés de faire un nouveau voyage en fabrique. Nous avons trouvé les marchandises dans des conditions de prix tellement avantageuses que cela nous permet de mettre en vente aujourd'hui quelques soldes à des prix véritablement extraordinaires de bon marché.

NOUVEAUTÉS POUR ROBES.

Cretonnes chinées, moulignées, carreaux et rayures, 100 pièces à choisir, articles de 1 fr. 50 c., vendus..... » fr. 70 c.
Mousses printanières, 1^{re} qualité, articles vendus au commencement de la saison 3 fr. 50 c., au prix incroyable de..... » 95
Orléans moulignés et Cretonnes..... 60 c. 70 c. » 90
Haute nouveauté de tissus glacés et fantaisie, vendus bien au-dessous du cours.

CONFECTIONS POUR DAMES.

Caracos et pardessus pour Dames..... 4 95
D^o d^o d^o nouveauté..... 4 50
Confections riches, bien garnies..... 10, 15, 20 et 25 »
Basquines soie avec ceinture impératrice (drap de Lyon 1^{re} qualité), vendues partout 70 et 80 fr., à..... 45 »

JUPONS CONFECTIONNÉS.

500 Jupons tout faits, très-nouveaux, articles de 10 fr., à..... 3 95
500 Jupons haute nouveauté, tout ce qui se fait de plus beau, à..... 6, 7, 8 et 12 »
Grand choix de Draperies, Coutils, Pantalons, Soieries, Alpagas, Cravates, Faux-Cols.
Il reste encore en magasin pour un mois de vente de notre grande affaire de Madapolams, qui nous a permis de vendre des
Madapolams renforcés pour chemises, à..... » 50
Cretonnes extra-fines, d^o, 1^{re} qualité, à..... » 95

CONFECTIONS POUR HOMMES.

Choix considérable de Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants; mise en vente de plus de mille Costumes complets, fantaisie et noirs.

Grand choix de Chemises, Gilets flanelle confectionnés.

Un tailleur attaché à la maison nous permettra de livrer des vêtements sur mesure dans les vingt-quatre heures.

MERCERIE, BONNETERIE.

Grand choix de Garnitures pour Robes, Galons nouveauté, depuis..... » fr. 15 c.
Ceintures perlées..... » 95
Ceintures impératrice, haute nouveauté, tout soie..... 7 » et au-dessus.
100 douzaines Bas Enfants..... » 25 d^o.
100 d^o Femmes et Chaussettes Hommes..... » 40 d^o.

Assortiment complet de Passementeries pour lits et rideaux de fenêtres.

Seul dépôt du Fil Croquemitaine, 1^{re} médaille à l'Exposition, le meilleur de tous les fils connus, la douzaine de pelotes : 1 franc.

Saumur, imp. de P. CODET.